



FONDS DE DOTATION CHARTREUSE

10 boulevard Edgar Kofler
38500 VOIRON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026



Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

FONDS DE DOTATION CHARTREUSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux membres du Conseil d'Administration,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre fondateur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Chartreuse, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026 d'une durée exceptionnelle de 11 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 2 mai 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du fonds de dotation sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 22 septembre 2026

Signé par Justine Gairaud
Le 22 sept. 2026



dor_6Aag
tx_AagX/VKobLz

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

FONDS DE DOTATION CHARTREUSE

BILAN ACTIF AU 31/03/26

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)			-	
			-	
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations incorporelles			-	
Frais de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			-	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains			-	
Constructions			-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations			-	
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts			-	
Autres immobilisations financières			-	
Total II	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT			-	
Stocks et en-cours			-	
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés			-	
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances			-	
Charges constatées d'avance			-	
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	40 195		40 195	
Total III	40 195	-	40 195	-
Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	40 195	-	40 195	-

FONDS DE DOTATION CHARTREUSE

BILAN PASSIF AU 31/03/26

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	-	-
Fonds propres consommables	5 534	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	5 534	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 661	
Dettes des legs ou donations	30 000	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	34 661	-
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 195	-

FONDS DE DOTATION CHARTREUSE

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/05/26 au 31/03/26

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	286 466	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	286 466	-
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	11 466	
Aides financières	275 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	286 466	-
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	286 466	-
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	286 466	-
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

ANNEXES COMPTABLES FONDS DE DOTATION CHARTREUSE

Exercice clos le 31/03/2026

Plan des annexes

1.INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE	1
2.PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE	2
3.NOTES RELATIVES AU BILAN	3
4.NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	4
5.COMPTE D'EMPLOIS RESSOURCES	5
6.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	6

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan	40 195 €
Total des produits	286 465.86 €
Résultat de l'exercice	- 0 €
Durée de l'exercice	11 mois

Nature du Fonds

Le présent fonds de dotation a été constitué par les sociétés Chartreuse

Il a été instauré dans le but d'aider les associations en lien avec la biodiversité, l'inclusion ou les actions de mises en avant des territoires.

Le Fonds est régi par les articles 140 et 141 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et leur décret d'application n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation.

Le Fonds a pour objet de :

- *Soutenir les associations sélectionnées par le conseil d'administration du FDD*
- *Ces associations doivent avoir un lien avec la préservation de la biodiversité, l'inclusion ou l'accompagnement des territoires.*

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifiés par les règlements ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants évoqués dans les présentes annexes sont en euros.

Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur comptable.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, font l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une dépréciation.

Les provisions

Les provisions correspondent aux projets qui ont été votés par le conseil d'administration du fonds de dotation et qui n'ont encore pas été menés dans l'année de leur vote ou dont la réalisation est conditionnelle.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

Précisions sur les éléments d'actif

Il s'agit du 1^{er} exercice comptable du fond de dotation arrêté au 31/03/26.

Au 31 mars 2026, une créance d'un montant de 40 000 € euros existe. Elle concerne le solde de la cotisation 25/26 de la part de la Compagnie Française de la Grande Chartreuse. Cette créance a été réglé par un chèque au 31/03/26 qui figure dans le compte 511200 (chèque à l'encaissement).

Le fonds de dotation ne recourt qu'à des instruments financiers dont le risque est très faible voire nul.

Précisions sur les éléments de passif

1. Les provisions

Au 31/03/2026 il y a des provisions pour factures non parvenues d'un montant total de 4 346,40 € et une provision pour la dotation 25/26 à verser à l'association Mountain rider d'un montant total de 30 000 €

2 Liste des dépenses liées à l'exercice 2025 restant à mandater (Euros)

Elles correspondent aux dettes fournisseurs et aux dettes diverses

Honoraires du commissaire aux comptes 25/26	2 400 €
Prestation animation CA du 26/03/26	1 946,40 €
Don 25/26 à l'association Mountain Riders	30 000 €
TOTAL	34 346,40 €

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ressources du fonds de dotation

Les ressources proviennent principalement des sociétés Chartreuse pour un total des produits sur l'exercice 25/26 de 286 465,86 €.

1. Les actions financées (Euros)

Actions de biodiversités	85 000 €
Actions autour de l'inclusion	160 000 €
total	245 000 €

2. Les actions provisionnées

Actions de biodiversités (association Mountain Riders)	30 000 €
TOTAL	30 000 €

3. Les frais de fonctionnement

Obligations comptables	2 400 €
Fournitures administratives et informatique	574,50 €
Frais de réception/réunions	7 924.87 €
Frais bancaires	566,49 €
Total 1	11 465,86 €
Produits financiers	0 €
Total 2	0 €

Les frais de fonctionnement représentent 4 % du montant des dons reçus.

4. Le résultat

Le résultat de l'exercice s'élève à 0 €, les charges sont couvertes par les dotations consommables.

5 COMPTE D'EMPLOIS/RESSOURCES (Euros)

Ressources	2026
Report des ressources non affectées et non utilisées en début d'exercice	0€
Ressources collectées auprès du public	0€
Ressources collectées auprès du Fondateur	286 465,86 €
Autres Produits	0€
Total Ressources	286 465,86 €

Emplois	2026
Actions financées	245 000 €
Déduction des actions dotées sur N-1	0€
Actions engagées	30 000 €
Frais de recherche de fonds	0€
Autres Frais de fonctionnement	11 465,86 €
Affectation réserve trésorerie	0€
Total Emplois	286 465,86 €

<i>Excédent de ressources en fin d'exercice</i>	0€
---	----

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Emission des reçus fiscaux

Le fondateur-collecteur fournit au trésorier du fonds de dotation un fichier Excel retraçant les dons qu'il a collectés pour le fonds de dotation auprès du cercle restreint de ses membres. Le trésorier vérifie la bonne adéquation entre ce tableau et les sommes versées par le fondateur. Ce tableau comprend les noms des donateurs, le montant des dons, la date des dons, la modalité de versement.

Chaque reçu fiscal est consigné dans un tableur et archivé sous forme de fichier informatique de type pdf dans le dossier de l'association bénéficiaire.

2. Contributions volontaires en natures

Pour cette exercice 2026, le Fond de Dotation Chartreuse n'a pas été en mesure d'évaluer ces contributions.

3. Archivage

Le fonds de dotation numérise toutes les pièces et les archive grâce à la solution de stockage en ligne ZEENDOC accessible au comptable du fond de dotation Chartreuse. Cet outil est gracieusement mis à la disposition du fonds de dotation par le fondateur.